

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Point sur la situation au CHSLD MARGUERITE-ROCHELEAU au 24 décembre 2021

Développements récents

Comme vous le savez, le CHSLD Marguerite-Rocheleau est en éclosion pour la COVID-19. Nous dénombrons plusieurs cas positifs chez nos résidents.

Tous les résidents et employés ont été testés dans les derniers jours. Les résultats des tests nous reviennent généralement de 2 à 5 jours après le dépistage. Sachez que nous contactons rapidement les résidents et les répondants lors d'un résultat positif.

Les résidents touchés seront placés dans une section dédiée d'une unité, qu'on appelle « zone chaude », pour éviter qu'ils ne transmettent le virus aux autres résidents et employés. Les répondants sont immédiatement mis au courant de la situation.

Étant donné la présence de variant parmi les cas déclarés, les visites dans l'établissement ne sont pas recommandées.

Le port des ÉPI doit rigoureusement être respecté.

Toute visite en zone chaude devra être autorisée par l'établissement, après analyse de la situation.

Nous maintenons les mesures en place pour assurer la sécurité de tous et éviter la transmission éventuelle entre les résidents infectés et les autres.

Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour.

	Résidents ¹	Employés ¹
Cas actifs	47	26
Décès	0	0
Cas rétablis	0	0
Total cumulatif	47	26

MESURES EN PLACE

- Nous contactons les familles touchées le jour même où nous recevons les résultats.
- Nous sommes en contact étroit avec le CISSS de la Montérégie-Centre et la Santé Publique de la région qui nous épaulent dans le maintien des meilleures pratiques.
- Les équipements de protection individuelle sont disponibles en quantité suffisante.
- Des formations sur la prévention et contrôle des infections ont été offertes au personnel.
- Supervision quotidienne des résidents et des employés.
- Selon les directives ministérielles, nous avons stabilisé notre personnel sur les différentes unités.

CHSLD, RI et RPA - Résident en isolement ou milieux visés en éclosion

Lorsqu'un résident est en isolement ou lorsque le milieu visé est en éclosion, les mesures suivantes doivent être respectées :

- Un maximum de 4 personnes proches aidantes (PPA) sera identifié par la direction du centre afin de restreindre le nombre de personnes différentes pouvant avoir accès à l'intérieur du milieu de vie.
- À partir de cette liste, 1 PPA formée aux mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI), connue et identifiée peut avoir accès au milieu de vie par jour.

Proches aidants dans les chambres en isolement

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT à toute personne d'apporter de la nourriture ou des boissons et de manger dans la chambre d'un résident qui est en isolement.

De même, aucun vêtement ou objet de la maison (manteau, sac à main, sac à lunch, document, etc.) n'est autorisé dans le CHSLD s'ils sont à vous et ramenés par la suite à la maison. Laissez votre manteau au vestiaire situé avant l'entrée de chaque unité.

Attention, le port du masque et de la protection oculaire doit être maintenu pendant toute la durée de votre visite.

Une personne proche aidante qui ne respecterait pas les règles et directives précisées dans notre trousse ou celles de la santé publique pourrait se voir retirer l'accès.

Sorties pour les résidents *** Mise à jour ***

Les sorties des résidents du milieu de vie pour un rassemblement privé ou un congé temporaire dans la communauté ne sont **pas permises**, sauf en situation exceptionnelle sous certaines conditions :

- ↳ Essentiel pour l'usager et en respect de son plan d'intervention;
- ↳ Chez des personnes significatives (ex. famille, conjoint) et en mesure d'accueillir l'usager;
- ↳ Et selon une évaluation du risque en concertation avec la PCI de l'établissement et l'équipe clinique de l'usager.

Dans ces situations exceptionnelles, pour permettre un retour les règles suivantes s'appliquent :

Dépistage :

- Tous les résidents doivent se soumettre à un test de dépistage (PCR), 24 heures avant le retour dans le milieu et s'isoler dans son lieu de provenance en attendant le résultat. Le retour dans le milieu de vie ne sera permis qu'une fois le résultat négatif obtenu et connu de la direction de l'établissement.

Au retour dans son milieu de vie :

- Un résident sans symptôme et qui a été à **risque faible** (en provenance de la communauté) d'une personne ayant la COVID-19 et ayant un **test de dépistage négatif** peut retourner dans son milieu de vie avec un isolement préventif de 10 jours, peu importe son niveau de protection. Afin de lever l'isolement, un second test négatif est requis au 3^e jour suivant son retour.
- Un résident sans symptôme et qui a été en contact à **risque modéré ou élevé** (en provenance de la communauté) d'une personne ayant la COVID-19 et ayant un **test de dépistage négatif**

peut retourner dans son milieu de vie avec un isolement préventif de 10 jours à la chambre, peu importe son niveau de protection. Un test de dépistage négatif est requis entre le 8^e et le 9^e jour suivant le retour dans le milieu pour une levée de l'isolement. De plus, une surveillance quotidienne des signes et symptômes pour une période de 14 jours est également requise.

Accès à l'établissement

Dorénavant, vous devrez **obligatoirement** présenter votre passport vaccinal afin de visiter un proche : le résultat à un test de dépistage négatif datant de moins de 72 heures n'est plus accepté.

Livraison pour les résidents

Les livraisons de nourriture ou de biens sont permises sous certaines conditions. Tout contenant et emballage doit être désinfecté soigneusement à l'arrivée.

Est-ce que mon proche est touché?

Nous contactons les familles touchées le jour même où nous recevons un résultat positif chez un résident.

Que faites-vous pour que le CHSLD soit aussi sécuritaire que possible?

Depuis le début de la pandémie, nous avons appliqué toutes les mesures sanitaires préconisées par le MSSS et l'Institut national de santé publique et même davantage. Également, nous nous ajustons continuellement aux mesures spécifiques à nos établissements.

Zones chaudes, tièdes et froides

Les résidents touchés seront placés dans une section dédiée d'une unité, qu'on appelle « zone chaude », pour éviter qu'ils ne transmettent le virus aux autres résidents. Les résidents soupçonnés d'être porteurs sont placés en isolement dans une zone dédiée appelée « zone tiède » jusqu'à ce qu'on obtienne les résultats des tests. Selon le nombre de cas dans l'établissement, il se peut qu'il y ait des zones chaudes et froides à chaque étage. Les zones sont clairement séparées et le personnel affecté à la zone chaude ne peut travailler que dans cette zone.

Qualité des soins et des repas

Les mesures en place ainsi que les protocoles reliés au COVID-19 changent évidemment la dynamique de l'établissement. Par contre, les résidents sont soignés comme il se doit et notre cuisine fonctionne comme à l'habitude. Il se peut cependant que nos façons de faire habituelles soient adaptées afin de nous conformer à la directive de distanciation physique. Nos gestionnaires, notre personnel soignant et nos employés de soutien redoublent d'ardeur pour assurer un service professionnel malgré les circonstances.

Personnes externe

À compter de ce jour, les chanteurs ne sont plus permis dans nos établissements.

Bénévoles

À compter de ce jour, les bénévoles sont permis à certaines conditions.

Merci pour votre soutien

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici. Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension en ces temps difficiles.

Prendre note que le communiqué sera mis à jour seulement si la situation change et vous en recevrez une copie à ce moment par courriel et il sera publié sur notre page Facebook et notre site Web.